



Poste de livraison alimenté par un réseau public de distribution HTA (jusqu'à 50 kV)

inspection partielle de l'installation Haute Tension, de la prise de terre et du système équipotentiel
Référentiels : NF C 13-100 et NF C 13-200

CHANTIER (Nom & Coordonnées)
.....
.....
.....

INSTALLATEUR (Nom & Coordonnées)
.....
.....
.....

Pour chaque prescription, porter une croix dans C (conforme) ou NC (non conforme)
Prescription sans objet : barrer d'un trait les deux cases C et NC

PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS	C	NC	Précisions éventuelles
Prise de terre (section 542 de la norme NF C 15-100)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesure de la résistance : _____ Ω	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conducteur de terre (matériau, section)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conducteurs de protection (matériau, section, continuité des gaines et écrans des câbles HT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Continuité électrique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS	C	NC
Mise hors de portée par éloignement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise hors de portée au moyen d'enveloppes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise hors de portée au moyen de barrières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mise hors de portée au moyen d'obstacles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MATERIELS	C	NC
Conformité aux normes en vigueur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tension assignée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LOCAL	C	NC
Dispositions constructives (porte, serrure, ventilation, moyens d'extinction)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Organisme d'inspection
Inspection du :
Réalisée par :
Signature obligatoire et Cachet obligatoire

Installateur (ou son représentant)
Nom :
.....
Signature

Rapport associé au Certificat Poste HTA (SC 114) pour permettre l'alimentation du jeu de barres HT du poste de livraison par ERDF. Rapport à rédiger par un organisme d'inspection accrédité par le Cofrac selon la norme NF EN ISO/CEI 17020 pour le domaine de l'électricité.